

## Conseil d'administration n°49 du 7 juin 2024

### Procès-verbal

#### Présents :

Ville de Toulouse :  
Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire  
Madame Agathe ROBY

État :  
Madame Marie-Béatrice ANGELE, Conseillère aux arts plastiques  
Monsieur Frédéric BOURDIN, Directeur général adjoint

Toulouse Métropole :  
Madame Nina Ochoa

Collège des personnels enseignants :  
Messieurs Yannick Callier, Etienne Cliquet, Madame Nathalie Bruyère

Collège des personnels non-enseignants :  
Madame Marion Batelier

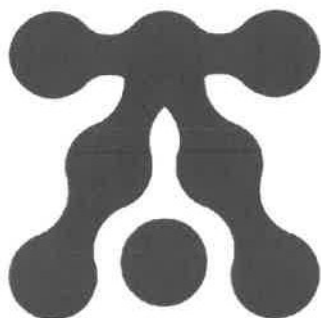
Collège des étudiants :  
Madame Morgane Autin

#### Invités :

Madame Jeanne Falzon, Directrice générale par intérim et Directrice administrative et financière  
Madame Laure de Mazerat, Directrice des Ressources de la Culture - Ville et Métropole de Toulouse  
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse  
Madame Emma Portilla, gestion financière, rédactrice du procès-verbal  
Madame Sophie Barousse, gestion des affaires générales, rédactrice du procès-verbal

#### Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut (a donné pouvoir à Mme Nicole Yardeni)  
Monsieur Maxime Boyer  
Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire  
Monsieur Gérard André  
Monsieur Jean-Paul Bouche (a donné pouvoir à Mme Nina Ochoa)  
Monsieur Michel Roussel, Directeur Régional des Affaires Culturelles (a donné pouvoir à M Bourdin)  
Monsieur Emmanuel Pidoux (a donné pouvoir à Madame Marie Béatrice ANGELE)  
Madame Colline Grillat  
Monsieur Thierry Vosdey (a donné pouvoir à M Callier)  
Madame Christine Sibran (a donné pouvoir à M. Etienne Cliquet)  
Monsieur François Chastanet (a donné pouvoir à Mme Nathalie Bruyère)  
Monsieur Xavier Saint-Criq (est représenté par Mme Marion Batelier)  
Monsieur Philippe Fermanel, Administrateur de l'Etat - DRFIP31



### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 avril 2024
- Approbation des délibérations suivantes :
  - o Création d'un emploi non permanent du directeur de projet pour mener à bien une mission temporaire (contrat de projet),
  - o Détermination des modalités de gestion des aides à la mobilité internationale attribuées aux étudiants,
  - o Acceptation de dons (œuvres de Robert Pagès),
  - o Vente de matériel (thermoplieuse) à 150 euros,
  - o Aliénation de gré à gré de biens mobiliers du domaine privé jusqu'à 4.600 euros,
- Questions diverses.

Madame la Présidente ouvre la séance de ce conseil d'administration à 14h30 et remercie l'ensemble des personnes pour leur présence.

Nicole Yardeni propose d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 3 avril 2024.

Aucun membre du conseil ne fait de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le conseil d'administration se poursuit par la présentation des délibérations.

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, Nicole Yardeni souhaite partager les réflexions engagées sur les évolutions de l'école depuis le Conseil d'administration du mois de mars 2024, le CA du mois d'avril avait été exclusivement consacré au budget.

Au vu des difficultés rencontrées par l'isdaT, partagées pour beaucoup par d'autres écoles territoriales, il est apparu nécessaire d'engager des actions concrètes. C'est pourquoi il est proposé à l'ordre du jour le recrutement d'un Directeur de projet dont la mission sera de mettre en place cette restructuration.

Yannick Callier évoque le besoin urgent d'un intérim de direction pour le département musique, dont le budget a été prévu, car Nadine Laurens prendra sa retraite à la mi-septembre (après solde CET).

Nicole Yardeni évoque la difficulté de recruter un professionnel pour 6 mois. Il est envisagé de recourir sous forme de prestation de service à une personnalité extérieure sur les questions d'organisation du département musique.

Frédéric Bourdin présente un rétroplanning prévisionnel pour les mois à venir :

- Juin 2024 : accord entre tous les partenaires publics de l'EPCC pour engager le chantier de séparation de l'école ; pour cela, décision de recruter un directeur de projet disposant des compétences techniques nécessaires ;
- Printemps 2025 : lancement de la procédure de recrutement pour le poste de directeur général, conformément aux statuts de l'isdaT
- Automne 2025 : auditions en conseil d'administration des candidats sélectionnés par le jury avec ordre de préférence
- A compter de janvier 2026 :
  - o prise de poste d'un Directeur général pérenne et mise en œuvre des formats stabilisés de l'école. Ceci permettra de lancer le dossier d'accréditation (1 an d'instruction) et correspond en plus à un nouvel exercice budgétaire.
  - o Recrutement d'un responsable pour musique et danse.

Nicole Yardeni souligne la difficulté de la tâche et la nécessité de travailler avec les partenaires extérieurs pour savoir quel sont les atterrissages possibles, envisageables et faisables.

Frédéric Bourdin souligne que le directeur de projet prolongera sa présence afin d'accompagner la nouvelle Direction générale dans la prise de ses fonctions.

Yannick Callier demande si le recrutement du nouveau Directeur général en janvier 2026 se fera bien uniquement pour le département arts, design, design graphique. Nicole Yardeni confirme que le Directeur général en poste en janvier 2026 sera recruté uniquement pour ce département.

Agathe ROBY dit que le profil du directeur de projet détaillé dans le projet de délibération ne présente aucune compétence sur les domaines de l'ISDAT ; elle souhaite que soit précisés les axes et missions de poste. Elle demande par ailleurs si le Conseil d'Administration sera consulté sur le choix du candidat.

Frédéric Bourdin dit que sur la fiche de poste du directeur de projet les attendus sont une compétence d'éclairage technique administrative sur l'évolution et le changement de la structure et non sur le projet pédagogique de l'école en 2026. Il précise que la réglementation prévoit que le Conseil d'administration décide de l'ouverture de ce poste de directeur de projet mais pas du choix du candidat ; une présentation pour information devant l'assemblée pourra être faite. Il dit qu'il est important de définir le nouveau périmètre afin que le futur directeur général qui sera recruté corresponde aux nouvelles attentes.

Nicole Yardeni rappelle qu'un grand nombre de candidatures ont été reçues dans la procédure de recrutement de DG annulée début 2024 car les métiers dans le secteur culturel attirent, mais dit qu'il est difficile de trouver une personne pour effectuer cette opération délicate de la séparation. Il a été compliqué d'organiser la fusion et sans doute encore plus compliqué d'organiser la scission.

Etienne Cliquet demande si la Direction générale par intérim est maintenue et si le directeur de projet sera positionné hiérarchiquement sous la direction de Mme Falzon.

Frédéric Bourdin et Nicole Yardeni confirment qu'au titre de l'intérim de la Direction générale Mme Falzon a l'autorité sur l'ensemble du personnel et donc sur le directeur de projet.

Etienne Cliquet demande à Mme Falzon comment elle envisage les choses et savoir si elle souhaite poursuivre cet intérim.

Jeanne Falzon dit que si un changement de la direction générale par intérim intervient le Conseil d'administration devra être consulté, conformément aux statuts. Elle dit par ailleurs qu'elle s'attache à assumer du mieux possible la responsabilité qui lui est confiée depuis le 2 février 2024.

Agathe Roby demande quels sont les souhaits pour l'évolution de l'école ?

Nicole Yardeni dit que la volonté est que les unités se retrouvent dans une situation meilleure à la fin du processus qu'actuellement ; engager un poste directeur de projet permettra de trouver le chemin d'une solution singulière.

Etienne Cliquet évoque les doutes quant à la procédure, son souhait étant que l'école fonctionne normalement. Il aurait souhaité avoir le cahier des charges et s'interroge sur les liens entre ce poste de directeur de projet et la direction générale. Il rappelle qu'au moment de l'association des 5 départements, c'est un directeur général qui a été nommé et non un chef de projet. Il dit que ce

recrutement donne l'impression que le rôle du Conseil d'Administration est contourné puisqu'il est extrait de la procédure.

Frédéric Bourdin évoque le constat partagé des conditions de travail dégradées et des maquettes pédagogiques dépourvues de transversalité, constat que le rassemblement des 5 départements n'a pas fonctionné à Toulouse. La perspective étant 2 entités séparées avec 2 directeurs généraux qui se mettent en ordre de marche qui travaillent sur un projet pédagogique et culturel. Le directeur de projet sera positionné sous la direction générale. Le recrutement d'une direction générale n'a préalablement pas fonctionné car les conditions de périmètre n'étaient pas claires dans l'annonce.

Nicole Yardeni précise qu'un directeur général ne doit pas superviser à la fois les départements arts, arts Design, musique et danse, le projet multidisciplinaire n'a pas fonctionné à regret. Aujourd'hui il convient de s'engager dans le projet de séparation de l'école.

Nathalie Bruyère demande pourquoi tous ces éléments importants ne sont pas exposés dans le profil. Elle dit que le profil de poste présenté est administratif alors qu'une mission est déjà définie au préalable et pourquoi un 3<sup>ème</sup> cycle est demandé ? Elle souhaite que soit précisée la durée du poste de 3 ans.

Jeanne Falzon précise qu'il est possible de détailler ces éléments dans l'exposé de la délibération, et que la durée de 3 ans y est déjà précisée.

Yannick Callier revient sur les intérim pédagogiques et la nécessité pour le Département musique pour 2024-2025 – 2025 mi 2026 d'une personne qui assume les tâches actuelles.

Frédéric Bourdin dit que des solutions doivent être trouvées techniquement, qu'il s'agit de décisions qui relèvent de la direction générale et que ce sujet ne relève pas du Conseil d'administration.

Nicole Yardeni précise entendre le souhait de l'intérim pédagogique de la musique.

Jeanne Falzon précise qu'elle ne fait pas de blocage, qu'elle a bien fait le nécessaire au niveau administratif et financier pour permettre ces remplacements (les crédits sont prévus) et qu'elle attend simplement le feu vert pour lancer les recrutements.

Agathe Roby demande à quel endroit a été décidée la scission de l'établissement. Au niveau budgétaire l'Isdat a bénéficié l'année dernière d'une dotation exceptionnelle par la ville de Toulouse qui ne sera pas reconduite, quels sont les éléments sur le soutien budgétaire des tutelles ?

Nicole Yardeni rappelle que lors du Conseil d'Administration du 8 mars 2024 les tutelles de l'EPCC ont posé le constat d'une réflexion sur la séparation et les consultations lors de cette instance ont nourri cette idée et une réponse devait être apportée au mois de juin.

Concernant la subvention de la mairie il convient de poser la question en conseil municipal mais d'après les informations obtenues la mairie conserve son soutien.

Frédéric Bourdin précise que la DRAC est convaincue de l'intérêt des établissements supérieurs culturels. Le projet d'évolution de l'Isdat tel qu'il est envisagé, ne répond pas à un enjeu d'économie d'échelle pour baisser les financements publics, ceux-ci restant malgré tout assujettis chaque année à la loi de finance.

Yannick Callier demande si le coût de la création de l'emploi du directeur projet peut être absorbé à l'heure actuelle par l'école.

Jeanne Falzon répond que l'enveloppe votée au BP pour le poste budgétaire de directeur général, finalement vacant, servira à financer ce poste.

Etienne Cliquet souligne qu'il est indiqué dans la fiche de poste que les missions seraient de mener à bien le projet d'établissement. Pourquoi ne pas utiliser les compétences en interne pour exercer cette mission ? Il ne comprend pas pourquoi aucune compétence artistique n'est exigée.

Nicole Yardeni répond qu'il n'est pas envisageable de rajouter cette mission supplémentaire à Jeanne Falzon au vu de sa charge de travail actuelle, assurant les postes de DAF et de DG par intérim.

Nicole Yardeni propose de voter la délibération.

Nathalie Bruyère demande à ce que soit pris en compte dans la délibération les précisions concernant le contexte, le rétroplanning, et le budget constant.

Jeanne Falzon dit que seront précisés

- dans l'exposé de la délibération : les éléments de contexte et le retroplanning
- dans la partie votée de la délibération : le point lié au maintien du budget constant.

**La délibération est approuvée avec :**

**12 votes Pour**

**2 votes Contre : Morgane AUTIN, Etienne Cliquet, Christine Sibran**

**2 abstentions : Agathe ROBY, Marion Batelier**

**- Délibération 378/2024 -Détermination des modalités de gestion des aides à la mobilité internationale attribuées aux étudiants.**

Jeanne Falzon dit que l'objet de la délibération est la présentation devant le Conseil d'Administration pour rappel, information et clarification des différents régimes d'aides à la mobilité internationale proposée aux étudiants qui n'avait pas été présentées.

Concernant les aides ERASMUS : Proposition que la répartition de cette subvention soit confiée au Directeur général par intérim.

Sur les autres d'aides pas de particularités.

Au niveau des crédits budgétaires 2024, le Conseil d'administration a autorisé la perception d'environ 46 000 euros (Erasmus 32 900 euros - région Occitanie 2 200 euros et DRAC 11 500 euros)

11 étudiants sur année 23-24 ont pu bénéficier bourse Erasmus

Présentation à la demande de la DRAC des dispositifs pour les étudiants de l'isdaT.

Au titre de l'année 2023-2024 : 52 étudiants de l'isadT ont pu bénéficier d'entretiens avec infirmière, médecin ou assistante sociale (78 entretiens).

Ces dispositifs sont à valoriser auprès des étudiants

Concernant le dispositif Violence sexuelles et sexistes, l'isdat a mis en place une charte pour l'égalité et contre les discriminations qui est annexée au règlement intérieur

Mme OCHAO présente le dispositif LENKEE association nationale qui dispose d'une antenne sur Toulouse et a vocation à répondre à la précarité alimentaire (mis en place pendant la crise sanitaire).

Jeanne Falzon poursuit la présentation avec le dispositif CEVEC.

A ce titre l'établissement perçoit du CROUS une contribution qui est allouée aux étudiants en difficulté, la somme perçue sur année 2023-2024 s'élève à 8 580 euros.

Au printemps dernier une information a été diffusée auprès des étudiants sur ce dispositif qui leur est destiné.

La commission s'est tenue le 7 mai 2024, 21 demandes d'étudiants reçues 4 000 euros reversé et des crédits restants sont affectés aux 11 nouvelles demandes lors de la prochaine commission CEVEC ayant lieu le 25.06.24.

Lors d'un précédent Conseil d'administration, les modalités de reversement de ces aides ont été définies et fléchées sur la grande précarité alimentaire des étudiants.

La commission est composée du Directeur général du Directeur administratif et financier et des Directeurs des études.

Un compte rendu anonymisé est mis à la disposition de tous si nécessaire.

Yannick Callier demande la répartition des besoins par département et fait le constat que de nombreux étudiants sont amenés à travailler en raison de l'augmentation du coût de la vie ce qui pose un problème de gestion des plannings.

Jeanne Falzon précise la répartition :13 ADDG, 7 musique et 1 danse

Jeanne Falzon précise que la délibération n'avait pas fixé les plafonds d'aide et la commission a décidé au vu du nombre de demande et des crédits disponibles de l'attribution des aides sur la base de 4 forfaits sur plusieurs critères. 50 -150 -350-500 euros

Possibilité de cumuler les forfaits sous réserve de communication de pièces justificatives.

Morgane AUTIN demande par quel moyen cette information a été communiquée et précise qu'une information est donnée en début d'année lors de la réunion de rentrée mais cela n'est suffisant de nombreux étudiants ne sont pas au courant de l'existence de ces aides (Dispositif santé).

Jeanne Falzon répond que l'information a été communiquée par mail le 26.03.24. Nicole YARDENI précise que ces informations précises n'étaient pas disponibles au moment de la rentrée et demande si le souhait est de faire une information à la rentrée.

Nina Ochoa ajoute qu'une convention a été conclue entre Toulouse métropole et l'université de Toulouse pour partager les informations sur la vie étudiante disponible sur les sites de l'UT, de la ville et celui de Toulouse Métropole avec un listing thématique des dispositifs existants.

Etienne Cliquet souligne que les panneaux d'affichage de l'école semblent peu utilisés (celui après la rotonde à droite) et propose que ce lieu d'affichage puisse servir à diffuser ce type d'informations en plus du mail qui présente des limites.

Jeanne Falzon précise avoir identifié ces derniers mois la nécessité de placer les dispositifs d'accompagnement des étudiants au centre des échanges, la mise en place de la commission CEVEC formalisée est une étape dans ce sens. La vacance de plusieurs postes a pu contribuer à une perte d'information.

Morgane AUTIN précise que l'information par mail et à la rentrée ne suffisent pas et certains étudiants ont besoin de se sentir soutenus de manière constante.

Frédéric Bourdin remercie pour la présentation des dispositifs qui permet de remettre de la transparence avec des règles et des montants et montre que les choses se remettent en place.

Lors de la journée d'action à la DRAC, il a été surpris d'entendre de témoignages d'étudiantes sur la difficulté de reconnaissance de leur statut d'étudiant. Il a été demandé de vérifier ces situations et après enquête il s'agissait d'un défaut ponctuel de relai d'information dans les structures médicales. Le défenseur des droits a été saisi sur cette question et il se tient prêt à recevoir les demandes. Si d'autres situations se présentent, il y a la possibilité de saisir le défenseur des droits mais la démarche doit être individuelle.

### **La délibération est approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération 379/2024 - Acceptation de dons**

Madame Clémence Pagès-perrier souhaite faire don à l'isdaT de 14 œuvres de Robert Pagès.

Marie Béatrice ANGELE demande quel est l'état de conservation de ces œuvres ? dans quels locaux au sein de l'établissement sont-elles conservées ? et pourrions-nous un jour avoir un état de l'inventaire de cette collection ?

David MOZZICONACCI précise que les collections sont conservées dans une aile du bâtiment au-dessus secrétariat de direction et sont gérées par Anne Jourdain, espace est régulièrement visité par les enseignants et étudiants pour travailler à partir de ces collections.

L'année prochaine sera proposée une exposition à partir de ces collections.

Etienne Cliquet précise que la conservation des œuvres est une profession. Il faudrait se pencher en Conseil d'Administration pour délimiter et définir les dons (exemple œuvre contemporaine dans la rotonde).

La délibération est approuvée à l'unanimité

#### **Délibération 380-2024 – Vente de matériel thermo plieuse à 150 euros utilisé atelier maquette**

La délibération est approuvée à l'unanimité

#### **Délibération 381-2024 – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers du domaine privé jusqu'à 4 600 euros**

Il s'agit de déléguer à la Présidente la signature de ce type de contrat pour faciliter les ventes cela permet d'être plus réactif et évite de perdre l'acheteur. Le CA restera informé des décisions prises en son nom.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

Enfin, la Présidente donne lecture des questions diverses reçues préalablement à la réunion.

Questions diverses posées par Yannick Callier (collège employés) :

Question 1 : a été traité lors de la 1<sup>ère</sup> délibération

Question 2 : Où en est la mise aux normes du plateau-média, aurons-nous un lieu d'expression à la rentrée ?

Jeanna FALZON : Nous avons fait le maximum auprès des services la Mairie de Toulouse qui est propriétaire du bâtiment de façon à régulariser la situation administrative de l'isdat qui est toujours sous le coup d'une mise en demeure de l'avis défavorable de la commission de sécurité depuis avril 2022, ce qui empêche d'exercer des activités autres que les activités d'enseignement.

Le plateau-média n'est pas habilité en ERP établissement recevant du public mais une bibliothèque pouvant accueillir 20-24 personnes.  
Les événements programmés dans cette salle ont été suspendus.

Nous demandons à la mairie de régulariser afin de pouvoir réouvrir cet espace au public et accueillir des manifestations.

Il était prévu de pouvoir réouvrir en septembre 2024 mais la mairie souhaite faire une étude de structure par un bureau d'étude afin de déterminer le volume maximum de personne pouvant être accepté dans le lieu.

Etude remise en octobre 2024 - 2-3 mois de déclaration de travaux - pas avant janvier 2025.

Yannick Callier précise le problème du département musique : la musique est accueillie à La Vache pour le moment, une des antennes du conservatoire. Or le seul piano valable de toute l'activité se trouve au plateau média – les locaux sont épouvantables. Le conservatoire reprend ses droits au fil des ans et grignote les heures sur certaines salles.

Il y a une inquiétude supplémentaire à venir avec la mise en place du valant-grade qui peut augmenter le temps de transport cela va demander une logistique infernale car nous effectuons déjà un emploi du temps à la carte pour certains étudiants qui sont obligés de travailler.

Il est nécessaire d'avoir un moyen d'expression car le but final de notre enseignement musique sont les concerts les masters class, évaluation...

Marion MUZAC évoque les mêmes difficultés pour la danse avec la cohabitation avec le conservatoire et les reformes ministérielles viennent multiplier la difficulté de l'occupation des salles.

Monsieur BOURDIN demande à quelles réformes ministérielles elle fait référence.

Marion MUZAC précise le SNOP et l'agrément CPES

Monsieur BOURDIN précise que l'agrément CPES ne valide qu'une situation existante et ne devrait pas entraîner plus de volume horaire supplémentaire.

Nicole YARDENI précise que le problème du manque de place est général pas seulement pour l'enseignement. La ville a grandi extrêmement rapidement avec des demandes dans tous les sens y compris sur l'activité culturelle.

Dans le cadre de la restructuration Nicole YARDENI mentionne avoir fait une note au Maire de Toulouse, Président de Toulouse métropole sur cette question très précise en fléchant un certain nombre de lieux.



La semaine prochaine est prévue une réflexion sur l'enseignement de la musique avec le conservatoire mais le directeur du conservatoire arrête ses fonctions pour raisons de santé.

Un recrutement est lancé pour une nouvelle direction et dès qu'il sera effectif (sans doute pas en septembre) ce sujet sera une première conversation avec la nouvelle direction.

Yannick Callier évoque l'utilisation de la salle Salle Varez qui est intéressante acoustiquement.

Nicole YADERNI va essayer de négocier l'utilisation de cette salle mais il est difficile pour elle car elle est à la fois élue du conservatoire et Présidente de l'Isdat.

#### Actualités :

Le prochain Comité social territorial se tiendra le vendredi 21 juin 2024

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le 6 septembre 2024 au plateau-média.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance à 16h30

La Présidente,



Nicole Yardeni

Site Daurade  
6 quai de la Daurade 31000 Toulouse  
+33 (0)5 31 47 12 11 – [contact@isdat.fr](mailto:contact@isdat.fr)  
[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

